



Leptospirose en milieu de travail

1. Définition

La leptospirose est une maladie due à une bactérie *Leptospira interrogans sensu lato* dont il existe de multiples variétés (sérotypes). La répartition des différents sérotypes varie suivant les années et les régions. En France on retrouve *Icterohaemorrhagiae* dans un tiers des cas.

2. Contamination

La bactérie se retrouve :

■ Principalement dans les urines des rongeurs, mais aussi des chiens, vaches, porcs...

■ Dans les eaux douces, dans les milieux humides et obscurs, contaminés par ces urines.

Elle peut survivre plusieurs mois dans les eaux souillées.

La contamination se fait par contact :

■ **Direct** : avec un animal malade vivant (urine) ou mort,

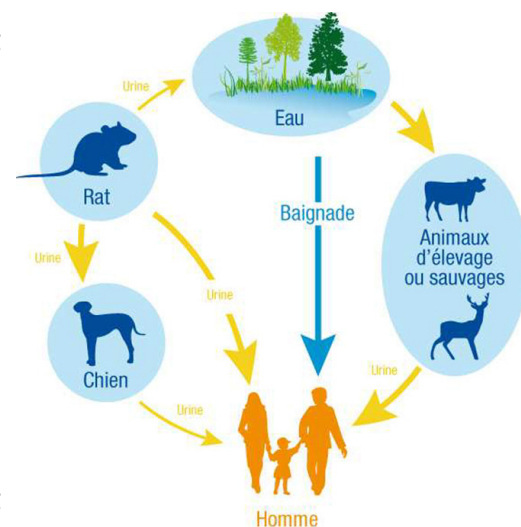
■ **Indirect** : avec l'environnement contaminé (égouts, station d'épuration, mines, eau de lac, mare, rivière souillée...).

Très mobile, la bactérie peut pénétrer :

■ **Par les plaies** : écorchures, coupures...

■ **Par les muqueuses** : nez, bouche, yeux,

■ **Par une peau saine macérée** : les bactéries peuvent traverser l'épiderme fragilisé.



3. Risques pour la santé

La maladie se développe en 2 phases :

■ **1^{ère} phase** : la leptospirose ressemble à une grippe. 2 à 20 jours après la contamination :

- Apparition brutale de fièvre avec frissons,
- Douleurs musculaires et articulaires,
- Maux de tête, troubles digestifs.

■ **2^{ème} phase** : aggravation des symptômes

- Evolution possible avec atteinte du foie, des reins, des poumons, des méninges.

4. Traitement

Le diagnostic se fait par recherches spécifiques dans les urines ou le sang par différentes méthodes. La PCR est le seul examen positif dès l'apparition des signes cliniques permettant un diagnostic en 24h.

La Leptospirose se traite avec des antibiotiques.

La réussite du traitement dépend de la **précocité du diagnostic**.



5. Qui est concerné ?

Tout salarié qui effectue des travaux exposant au contact :

- D'**animaux susceptibles d'être porteurs de la bactérie**,
- De lieux humides, de l'eau, susceptibles d'être **souillés par les urines de ces animaux**,
- De tissus ou liquides susceptibles d'être contaminés dans les laboratoires.

La leptospirose est une maladie professionnelle reconnue au Tableau 19A du régime général (liste les activités professionnelles concernées).

C'est une maladie à déclaration obligatoire.

6. Quelles mesures de prévention ?

Prévention collective :

- Supprimer les réservoirs : lutter contre la prolifération des rongeurs (dératisation...),
- Nettoyer régulièrement les locaux : poubelles, nourriture...
- Mettre à disposition de l'eau et du savon, moyen d'essuyage à usage unique.

Prévention individuelle :

- Port systématique des Equipements de Protection Individuels : bottes ou cuissardes, gants en caoutchouc, lunettes de protection, voire combinaison jetable,
- Hygiène rigoureuse : lavage des mains avec eau et savon, désinfection et protection des plaies avec pansement étanche,
- Sensibilisation par le Service de Santé au Travail,
- Suivi individuel et information par le médecin du travail ou l'infirmière.
- Un vaccin peut être recommandé par votre médecin du travail en fonction de votre activité et votre état de santé en complément des autres mesures de prévention.

Si apparition de symptômes évocateurs après une activité à risque, consultez rapidement votre médecin traitant en lui précisant le risque potentiel de leptospirose.